

8 janvier 2013. Haut Conseil à l'Égalité

Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre des droits des femmes, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord saluer la création de ce Haut Conseil à l'Égalité qui appréhende la question des discriminations auxquelles sont confrontées les femmes en termes d'égalité et non plus seulement en termes de droits des femmes, fussent-ils pluriels, et qui consacre par ailleurs la dimension transversale et politique des questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

Penser et promouvoir l'égalité invite à s'attaquer théoriquement et concrètement à la « sexuation » des pratiques et des représentations, en impliquant tout autant les femmes que les hommes, qui sont, il faut le souligner, souvent oubliés.

La perspective de l'égalité conduit, si l'on se réfère par exemple au monde du travail, lieu central de création des inégalités de genre, à éviter deux écueils : d'un côté il ne convient pas de vouloir conformer les femmes aux normes masculines du monde du travail, en facilitant leur accès à l'emploi par la mise en place de structures qui prennent en charge une partie du travail domestique. De l'autre, il ne s'agit pas non plus de contribuer à confiner les femmes aux tâches domestiques en les rétribuant financièrement pour ce type de travail. Le paradigme de l'égalité invite à faire disparaître les hiérarchies économiques et symboliques entre les sexes qui pénalisent les femmes, mais aussi les hommes.

Pour les chercheurs, faut-il le rappeler, les inégalités femmes/hommes, quel que soit le domaine considéré, qu'il s'agisse de la politique, du travail, de la vie familiale ou de la sexualité, sont des inégalités qui sont socialement construites. Et ces inégalités de genre s'articulent à d'autres inégalités sociales comme les inégalités économiques. Socialement construites, ces inégalités peuvent être politiquement déconstruites. Et les chercheurs disposent de nombreuses données qui permettent d'alimenter le débat public et politique pour que ces inégalités entre les sexes ne soient plus structurantes du fonctionnement de nos sociétés. Ces données scientifiques sont, me semble-t-il, insuffisamment partagées et discutées avec les acteurs politiques et sociaux. Et ce Haut Conseil sera sans nul doute un lieu privilégié d'échanges et de confrontations d'idées et de points de vue.

Pour les chercheurs, les inégalités entre les femmes et les hommes renvoient à trois niveaux sur lesquels les mesures politiques peuvent intervenir. Le premier niveau, le plus important, est celui des *pratiques sociales et politiques*. Si l'on considère par exemple les inégalités entre les sexes dans le monde du travail, les recherches montrent qu'elles sont structurantes aux différentes étapes des carrières professionnelles et qu'elles culminent à la retraite. Si l'on s'est récemment, mais insuffisamment, focalisé sur les inégalités en matière de retraite, liées notamment à la précarité de l'emploi féminin, l'effet *cumulatif* des inégalités de genre tout au long des parcours professionnels n'est pas pris en compte dans les mesures politiques. En attendant qu'une véritable égalité professionnelle entre les femmes et les hommes soit de mise, les résultats des recherches peuvent contribuer à guider l'élaboration de mesures compensatoires pour pallier les inégalités actuelles.

Le deuxième niveau est celui des *représentations sociales* sexuées. Il est (trop) souvent privilégié, sans doute parce que les implications politiques sont moindres que lorsque l'on cherche à modifier les pratiques.

Ces représentations sexuées découlent des inégalités économiques entre femmes et hommes et contribuent, en retour, à les légitimer. Elles s'élaborent dès la naissance et se renforcent au fil des expériences et apprentissages dans les différentes sphères de la vie sociale. Pour participer à leur déconstruction, on pourrait envisager, par exemple, une formation à l'égalité dès le plus jeune âge, qui intégrerait plusieurs dimensions, dont la sexualité, sphère tout aussi sociale qu'intime qui résiste farouchement à l'idéal égalitaire comme en témoigne le fait que la grande majorité de la population continue à croire que les hommes auraient plus de besoins sexuels que les femmes, avec les conséquences que l'on sait sur la sexualité.

Cette formation à l'égalité ne devrait surtout pas se focaliser exclusivement sur l'école, institution qui est loin d'être la seule à pouvoir lutter contre les stéréotypes sexistes, mais concerner les différents âges de la vie et l'ensemble des instances de socialisation, au premier rang desquels le monde de l'entreprise.

Enfin, le troisième niveau à prendre en considération est celui de la participation et du pouvoir décisionnel, très étudiés dans le champ de la politique. Assurer une représentation paritaire dans les instances décisionnaires du monde de l'entreprise, du monde associatif, sans oublier les organismes universitaires et de recherche, bien mal lotis en la matière, permettrait que les personnes aient la possibilité de participer pleinement aux décisions politiques qui les concernent.

Je voudrais dire aussi que la mesure de l'efficacité des politiques mises en œuvre est un enjeu fondamental pour les chercheurs. Nous avons besoin de pouvoir conduire des études *ad hoc* pour évaluer et comprendre les effets des mesures sociales et politiques, et être ainsi en mesure d'éclairer la décision politique en matière d'égalité.

Et je voudrais, pour conclure, dire que je suis très heureuse d'être membre de ce Haut Conseil dont les travaux permettront, je n'en doute pas, d'alimenter la réflexion sur la dynamique des inégalités de genre. S'il est un domaine où les choses peuvent évoluer sous l'effet des mesures politiques, c'est bien celui qui nous réunit aujourd'hui.

Nathalie Bajos
Directrice de recherche, Inserm